

• **Mission Générale**

Réalise et aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives simples auprès de personnes en capacité d'en exercer le contrôle et le suivi, dans le cadre des dispositifs ayant fait l'objet d'une convention entre les organismes partenaires financeurs et l'Association

• **Place hiérarchique**

Sous l'autorité du responsable départemental

• **Classification**

Filière Personnel d'Intervention - Catégorie A

A. Missions

1. Réaliser les travaux courants d'entretien de la maison.
2. Assister les personnes dans des démarches administratives simples.
3. Concourir au maintien à domicile des personnes.
4. Travailler en équipe.

B. Activités

1. Réaliser les travaux courants d'entretien de la maison

- Etablit une relation de confiance, dans le respect du droit des personnes et de son lieu de vie.
- Répond aux attentes et aux besoins de la personne ou du groupe familial.
- Assure l'encaissement de la participation financière des familles fixée par les organismes sociaux dans un but pédagogique et établit les documents justificatifs correspondant à son activité.

2. Assister les personnes dans des démarches administratives simples

- Collecte les informations, soutient et sécurise la personne.
- Accompagne la personne dans son environnement pour effectuer des démarches.

3. Concourir au maintien à domicile des personnes

- Adapte son attitude et les techniques aux évolutions du contexte de l'intervention.
- Garantit la sécurité des personnes.
- Stimule la personne ou le groupe familial par le « faire avec ».

4. Travailler en équipe

- Transmet de l'information et établit une relation professionnelle.
- Rend compte de son action, alerte le service en cas de besoin et lui signale tout risque de danger.
- Connaît le rôle des autres intervenants à domicile.
- Concourt à l'amélioration de la qualité du service et contribue à son développement.

C. Compétences et capacités personnelles

1. Compétences

- Pratique des techniques de la vie quotidienne.
- Sensibilisation à la relation d'aide et à l'intervention à domicile.
- Sensibilisation à la communication professionnelle.
- Connaissance du dispositif d'aide aux familles à domicile et des critères d'intervention.
- Sensibilisation aux publics aidés et aux intervenants sociaux et médico-sociaux.

2. Capacités personnelles

- Sens du service
- Capacités relationnelles
- Adaptabilité
- Sens pratique

D. Diplôme, formation

Maîtrise de l'expression écrite et orale.

Expérience professionnelle ou personnelle des activités domestiques

Niveau scolaire recherché : Bac. ou BP en vue accès à la formation de TISF.